
REGION MARITIME

PREFECTURE DU GOLFE



COMMUNE GOLFE 1

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET GENERAL **AAMIG N° 001/RM-PG-CG1/PRMP/2024**

A.

Dans le cadre du renouvellement de la base de données des fournisseurs et prestataires de services ou de travaux pour le compte de l'exercice 2024, la commune du Golfe 1 invite les opérateurs économiques régulièrement installés au Togo à manifester leurs intérêts à figurer dans ce répertoire de prestataires en envoyant un dossier de candidature sous pli fermé à l'adresse:

A l'attention de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la commune du Golfe 1

Secrétariat de la PRMP à l'Etage de la mairie annexe d'Akodesséwa en face de l'agence ECOBANK, Tél: 93 31 17 15

B.

Chaque dossier de candidature doit comporter les documents suivants:

- a) Une demande timbrée (timbre municipal de la commune du Golfe 1 de 500 FCFA obligatoire) mentionnant les noms, prénoms, raison sociale, adresse, téléphone et e-mail du candidat ;
- b) Date de création de la structure et statut juridique, **préciser en cas de structure Jeunes et femmes entrepreneurs (JFE) et le numéro d'enregistrement sur le site de la direction nationale du contrôle des marchés publics d'alors ;**
- c) Extrait du registre de commerce et crédit mobilier ;
- d) Carte d'immatriculation fiscale (régime fiscal : réel avec TVA obligatoire) ;
- e) Quitus fiscal datant de moins d'un (1) ou attestation de régularité fiscale de moins de trois (03) mois;
- f) Quitus social de la CNSS datant de moins de six (6) mois
- g) Expériences dans le domaine choisi (attestation de bonne fin d'exécution exigée)
- h) Les brochures ou autres documents de présentation si possible.

C.

Les domaines concernés sont:

- Agence de voyage
- Architecte/Consultant
- Assainissement et voirie
- Assurance

- Bureau d'études et contrôles
- Concessionnaires de véhicules
- Confection et installation de rideaux
- Confection et vente d'étrennes
- Couture/Equipements vestimentaires
- Décoration intérieure du bâtiment
- Entretien et nettoyage de bâtiments
- Services de prestations intellectuelles : cabinets et consultant individuel
- Fournitures de bureau
- Fournitures informatiques
- Logiciel informatique
- Fournitures de mobiliers de bureau
- Fournitures et maintenance de matériels de bureau et accessoires
- Fournitures et maintenance de matériels informatiques
- Fournitures et maintenance d'équipement de sécurité
- Fournitures, installation et maintenance de climatiseurs
- Fournitures, installation et maintenance des groupes électrogènes
- Impressions diverses
- Matériel topographique
- Entretien et réparation de matériel de transport
- Infographie
- Marketing, communication et publicité
- Matériaux de construction
- Matériels et consommables médicaux
- Menuiserie bois/Aluminium
- Peinture
- Photographie et reportage
- Plomberie
- Produits d'entretien
- Produits pharmaceutiques
- Quincaillerie
- Réalisation et pose d'enseigne lumineuse
- Service traiteur
- Travaux BTP
- Travaux de câblage réseaux et informatiques
- Travaux d'embellissement des places publiques
- Travaux d'imprimerie/sérigraphie
- Vente de matériels de sonorisation

• Une liste de prestataires sera établie par domaine d'activité après étude de dossiers. Seuls les prestataires qui figurent sur ladite liste seront consultés pour d'éventuelles commandes publiques au cours de l'année 2024.

N.B:

- Les fournisseurs et prestataires qui travaillent déjà avec la commune ne sont pas dispensés de cette formalité et ils devront actualiser leurs dossiers en vue d'être agréés pour l'année 2024.

D.

Les dossiers de candidatures doivent être déposés physiquement sous pli fermé à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **lundi 19 février 2024 à 17heures.**

E.

L'enveloppe doit comporter les identifications suivantes:

A l'attention de la Personne Responsable des Marchés Publics,

**"MANIFESTATION D'INTERET POUR LA CONSTITUTION D'UNE BASE DE
DONNEES DES FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES DE SERVICE OU DE
TRAVAUX DE LA COMMUNE DU GOLFE1"**

AAMIG N° 001/RM-PG-CG1/PRMP/2024

F.

Les dossiers de manifestations d'intérêt remis en retard ne seront pas pris en compte.

Fait à Bè-Afédomé, le 16 janvier 2024

La Personne Responsable des Marchés Publics




DZEDZE Amah Akoli